

# Ton planning pour trouver un job d'été

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
<b>Démarches</b> 	<b>Etape 1.</b> Créer les documents pour te présenter :  ton CV + ta lettre de motivation  Les faire relire.	<b>Etape 2.</b> Débuter les recherches :  - Envoyer des mails  - Aller dans les entreprises  - Aller auprès d'intérim  - ...	<b>Etape 3.</b>  Recherches, Recherches, recherches ...	<b>Etape 3bis.</b>  Rassembler les documents qu'on pourrait te demander :  - La photocopie de ta carte d'identité - Le permis C si tu es étudiant étranger - Attestation student@work - Certificat de bonne vie et mœurs  <b>Etape 4. Relancer</b>	<b>Etape 3 + Etape 4</b>	<b>Etape 3.</b>  Viser les offres de dernières minutes. Certains employeurs s'y prennent tard ou doivent trouver des étudiants en urgence suite à des désistements.
<b>Conseils</b> 	La première chose à faire est de créer un CV pour pouvoir te présenter à un employeur.  Tu trouveras tous nos conseils et modèles pour créer le tien en cliquant sur notre article « CV ».  Pour faire relire ton CV, tu peux demander à tes parents, contacter des services comme les intérim, ou JEEP Bruxelles ou te rendre dans une AMO, une maison de quartier ou une de nos permanences.	Si ton objectif est de trouver un job étudiant pour les mois de juillet, août ou septembre, ta recherche se lancera en mars-avril.  Les vacances de printemps (Pâques) sont passées, les employeurs vont tout doucement commencer à se préparer à chercher du personnel pour remplacer leurs travailleurs en congé en été.  Si tu es en supérieur, le début du blocus approche et tu auras sans doute bientôt d'autres choses à gérer.	Le bon plan c'est de ne pas miser sur une seule offre d'emploi. Plus tu postules, plus tu te donnes de chance de trouver un job.	En parallèle à tes recherches, tu remarqueras peut-être que certains employeurs demandent des documents en plus de ton CV.  Il s'agit de l'attestation qui te permet de savoir combien d'heures tu peux travailler sans être soumis aux cotisations sociales (max 475 heures/année civile). Pour savoir où et comment en avoir une, n'hésite pas à consulter notre article « Student@work ».  Pour certains jobs, tu devras fournir l'extrait de ton casier judiciaire : Modèle 1 : pour les activités dites réglementées Modèle 2 : souvent demandé pour travailler avec des enfants (plaines de jeu, crèches, ...)	Jusqu'à ce que tu décroches un entretien d'embauche.	